

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt cinq, le quinze mai, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Salle polyvalente - 5 bis, rue de la Varenne - 71 600 SAINT-YAN, sous la présidence de Monsieur Gérard GORDAT suivant la convocation en date du 9 mai 2025.

DÉLIBÉRATION N° DEL2025_054 - ADMINISTRATION GENERALE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT POUR LE COVOITURAGE DU QUOTIDIEN

Le conseil communautaire du 17 février 2025 a approuvé le renouvellement de la convention avec *BlaBlaCar daily* affirmant ainsi sa volonté de développer le covoiturage du quotidien en encourageant les conducteurs à partager leurs trajets et les passagers à renoncer à utiliser leur voiture.

A également été approuvée une tarification correspondant à l'offre pratiquée dans les autres EPCI de bassin de mobilité, soit à l'échelle de l'arrondissement de Charolles.

Cette politique publique de mobilités étant encouragée par l'État au travers du Fonds vert, il est à nouveau possible depuis le 12 mars dernier de prétendre à un soutien financier au travers d'une subvention au regard du plan de financement ci-dessous :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Fourniture du logiciel Blablacar Daily (dont plateforme de suivi des trajets réalisés)	2 500 €	Fonds Vert	9 075 €
Crédits d'animation	2 150 €	50% du budget des animations	
Formation et accompagnement de la collectivité	3 450 €	50% du budget des incitations de communication	
Commission aux trajets réalisés, pour 500 trajets par mois (en moyenne), à hauteur de 0,5cts par trajet.	2 500 €		
Cofinancement (en moyenne) 2,4 € par trajet	14 000 €		
Communication : réalisation de kakemono, événements dédiés au covoiturage (Challenge des Mobilités, Café-entreprises sur le Sujet du covoiturage)	2 000 €	Autofinancement LE GRAND CHAROLAIS	17 525 €
Total	26 600 €	Total	26 600 €

Il est donc proposé de solliciter une subvention au titre du Fonds vert.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des transports, en son article L3132-1 définissant le covoiturage,

Vu l'article L.1231-15 du Code des Transports permettant aux collectivités territoriales de subventionner le covoiturage,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Considérant l'intérêt de favoriser le développement du covoiturage courte distance pour les trajets quotidiens domicile-travail, afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports,

Considérant l'intérêt d'offrir des alternatives à la voiture individuelle dans un territoire qui en est très dépendant,

Considérant le passage à la tarification OU (lieu de travail inclus sur le territoire de la communauté de communes) et à une tarification commune aux autres intercommunalités du bassin de mobilités,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 4 décembre 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 4 février 2025,

Considérant l'approbation en Conseil Communautaire en date du 17 février 2025 pour le renouvellement de la convention avec *Blablacar daily* et l'adoption d'une nouvelle tarification,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

- D'approuver le plan de financement prévisionnel comme ci-dessous :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Fourniture du logiciel Blablacar Daily (dont plateforme de suivi des trajets réalisés)	2 500 €	Fonds Vert 50% du budget des animations	9 075 €
Crédits d'animation	2 150 €	50% du budget des incitations	
Formation et accompagnement de la collectivité	3 450 €	50% du budget de communication	
Commission aux trajets réalisés, pour 500 trajets par mois (en moyenne), à hauteur de 0,5cts par trajet.	2 500 €		
Cofinancement (en moyenne) 2,4 € par trajet	14 000 €		
Communication : réalisation de kakemono, évènements dédiés au covoiturage (Challenge des Mobilités, Café-entreprises sur le Sujet du covoiturage)	2 000 €	Autofinancement LE GRAND CHAROLAIS	17 525 €

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

Total	26 600 €	Total	26 600 €

- De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à solliciter l'aide de l'État en déposant une demande de subvention au titre du fonds vert auprès de la Préfecture de Saône-et-Loire ou tout autre financement auprès de l'Etat,
- De s'engager à informer la Préfecture de Saône-et-Loire de toute modification du projet et du plan de financement,
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier, à solliciter toutes subventions complémentaires et à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Fabrice CHARLES
Membres présents à la séance : 50	Votants : 62

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Thierry DESJOURS, Gérard DUCHET, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Daniel MELIN, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Marie-France MAUNY, André RIBOULIN, Marc TABOULOT, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

Délégués ayant donné pouvoir :

Magali DUCROISSET à David BÊME, Christian LAROCHE à Paul DUMONTET, Catherine CLERGUÉ à André ACCARY, Céline BIJON à Anne-Thérèse BLANCHARD, Julien GAGLIARDI à Fabien GENET, Aurore PERRIER à Pierre BERTHIER, Edith TERRIER à Gérald GORDAT, Lolita RODRIGUEZ à Chantal CHAPPUIS, Myriam PEJOUX à Gilles PERRETTE, Michel TRAVELY à Yves LABAUNE, Patrick PAGÈS à Jacky COMTE, Jean-Claude MICHEL à Daniel THERVILLE

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Annie BOISSARD, Nathalie COQUELIN, Jean-Bernard DESCHAMPS, Franck BASSET, Cédric FRADET, Pascal RAMEAU, Nathalie LELIEVRE, Béatrice LCONTE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, Jean-Marc NESME, Bernard PLET

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 15 mai 2025
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais